

**COMPTE RENDU DU
COMITE SYNDICAL STATUTAIRE
SÉANCE DU 26 MARS 2012
- Auffargis -**

Présents (voix délibératives) :

BONNEAU Guy	Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
FISCHER Didier	Conseiller Régional Ile-de-France
VANDEWALLE Yves	Vice-président du Conseil Général des Yvelines
ALISSE Bernard	Lévis-Saint-Nom
ALLEIN Hervé	Les Essarts-le-Roi
AMOSSE Frédéric	Vieille-Eglise-en-Yvelines
ALLES Marc	Longvilliers
BELLICAUD Michel	Clairefontaine-en-Yvelines
BOUCHET Jacques	Communauté de communes des Etangs
BOURNAT Michel	Gif-sur-Yvette
CARDINAUD Robert	Communauté de communes Cœur d'Yvelines
CAZANEUVE Claude	Gambaiseuil
CHIVOT Gérard	Auffargis
CONVERT Thierry	Communauté de communes Plaines et Forêt d'Yvelines
CRENO Jean	Le Mesnil-Saint-Denis
DUCROCQ Jean	Bazoches-sur-Guyonne
FEYT François	Boullay-les-Troux
FIDELLE Jacques	Senlis
FUKS Marie	Poigny-la-Forêt
GHIBAUDO Jean-Pierre	Saint-Léger-en-Yvelines
GUERLAIN Patricia	Montfort L'Amaury
HOPIN Nicole	Gambais
LE COMPAGNON Léopold	Fontenay-les-Briis
LE CUNFF Pascal	Raizeux
LE TEXIER-JAULT Blandine	Bullion
LEBAR Daniel	Mareil-le-Guyon
LEMONNIER Evelyne	Dampierre-en-Yvelines
LESTIEN Antoine	Forges-les-Bains
LOLLIOZ Jacques	Magny-les-Hameaux
MEURGER Stéphanie	Rocheville-en-Yvelines
MONTEGUT Frédéric	Choisel
PANNETIER Patrice	Châteaufort
PELLETIER Jacques	Milon-la-Chapelle
POUPART Guy	Bonnelles
QUERARD Serge	La Celle-les-Bordes
RESCOUSSINES Michel	Méré
ROQUELLE Marie-Laure	Jouars-Pontchartrain
SAUTIERE Guy	Saint-Rémy-lès-Chevreuse
STOUDER Paul	Grosrouvre
VON EUW Caroline	Chevreuse

Présents (invités) :

AUBERT Evelyne	Le Mesnil-Saint-Denis (suppléante)
ARNOUX Jacques	Jouars-Pontchartrain (suppléant)
BELLINI François	CCIV
BESCO Raymond	Magny-les-Hameaux (suppléant)
BONTE Daniel	Communauté de communes des Etangs (suppléant)
CHARRON Eric	Maire-Adjoint de Dourdan

DE WINTER Jean-Pierre Dampierre-en-Yvelines (suppléant)
GUILBERT Claude Les Essarts-le-Roi (suppléant)

Présents (voix consultatives) :

BENTEGEAT Romain Conseil Régional Ile-de-France
CHARRON Eric Dourdan
DELOROZOY Robert Commission Développement économique
GIOBELLINA Catherine Union des Amis du Parcs

Absents excusés (voix délibératives) :

ALLIRAND Jean-Michel	La Queue-lez-Yvelines	
AUBERT Marie-Hélène	Conseil Général des Yvelines	Pouvoir : M. VANDEWALLE
BESSON Marie-Thérèse	Conseil Régional Ile-de-France	
BONZANI Laurence	Conseil Régional Ile-de-France	Pouvoir : M. FISCHER
BOUTIN Christine	Conseil Général des Yvelines	Pouvoir : M. POUPART
GENEVÉE Michel	La Queue-lez-Yvelines	
GOSSARE Françoise	Saint-Forget	Pouvoir : Mme ROQUELLE
GUEGUEN Bernard	Saint-Lambert-des-Bois	Pouvoir : M. PELLETIER
LERISSON Bernard	Châteaufort	
ROBILLARD Claire	Conseil Général de l'Essonne	Pouvoir : M. BONNEAU
SIMONIN Jean-Pierre	Saint-Rémy-l'Honoré	Pouvoir : Mme FUKS

Absents excusés (voix consultatives) :

AUBLE Pascal	Conseil Général des Yvelines
BERGER Eric	CES Ile-de-France
DUBREUIL Christian	Agence des Espaces Verts
JAMES Olivier	Office National des Forêts
JENNER Xavier	Centre Régional de la Propriété Foncière

Equipe PNR :

Anne Le Lagadec, Guillaume Margat, Emilie Duc, Frédéric Pouzergues, François Hardy, Claire Montet.

Monsieur VANDEWALLE constate que le quorum est réuni.

1. Approbation du compte-rendu du Comité du 12 mars 2012.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte de gestion 2011 et vote du compte administratif 2011.

Le Président cède la parole à M. Guy Poupart, 1^{er} Vice-président, lequel présente le compte administratif 2011 (voir annexe n° 1 jointe).

A l'issue de cette présentation, et en l'absence de M. Yves VANDEWALLE, Président du Parc, le Comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2011 et sa concordance avec le compte de gestion 2011.

3. Affectation du résultat 2011.

Le Compte administratif 2011 a fait apparaître un excédent reporté, comme les années précédentes. Cet excédent a toutefois sensiblement diminué en 2011 par rapport au solde de l'année précédente. Cette diminution vient d'un décalage dans le temps entre des dépenses effectuées en 2011 sur des programmes et dont les recettes afférentes n'ont pas été encaissées sur le même exercice. Il y a en effet un décalage entre le paiement des factures ou le versement des subventions et la perception des recettes.

Au total, l'excédent reporté est de 1.576.257,02 €.

Il est donc proposé :

- d'affecter le résultat 2011 de la section de fonctionnement au budget primitif 2012 en recettes de fonctionnement à l'article 002, soit 1.199.757,08 €.
- d'affecter le solde d'exécution 2011 de la section d'investissement au budget primitif 2012 en recettes d'investissement à l'article 001, soit 376.499,94 €.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité cette affectation du résultat 2011.

4. Budget Primitif 2012 et subventions aux associations.

Le Président du Parc présente le budget primitif 2012 du Parc (voir annexe n°2 jointe).

Dans le cadre du vote de ce budget primitif 2012, le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les demandes de subventions de fonctionnement à des associations, en dehors des programmes d'aides existants. Cette année, il est proposé de reconduire une partie des subventions accordées les années précédentes, soit :

Nom de l'association bénéficiaire	Montant
Union des Amis du Parc	3 450 €
Total compte 6574	3 450 €

Par ailleurs, les participations communales aux frais de structure sont annexées au budget primitif 2012 adressé par courrier aux membres du Comité syndical, conformément aux articles L.521-19 et suivants du CGCT.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2012.

5. Modification des durées d'amortissement.

En 2010, en prévision du changement de nomenclature comptable, le comité syndical a délibéré pour fixer les durées d'amortissement. En effet, la nomenclature M14 des communes de plus de 3.500 habitants prévoit l'amortissement de certaines immobilisations. Or il s'avère à l'usage que les durées prévues étaient peu adaptées aux investissements effectués par le Parc (en effet, des acquisitions de faible valeur peuvent être amenées à être amorties sur 15 ans). Il est donc proposé au comité syndical :

- d'approuver la durée d'amortissement des biens suivants :

Biens	Durées d'amortissement
Logiciel	2 ans

Voiture	5 ans
Camion et véhicule industriel	5 ans
Mobilier	5 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	5 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	5 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	5 ans
Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	10 ans
Plantation	5 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	10 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	5 ans
Bien de faible valeur inférieure à 2.000 €	1 an

- de fixer à 2000 € le montant des biens de faible valeur amortissable sur un an.

- de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à un organisme public et à 5 ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à une personne de droit privé, ainsi que les subventions d'investissement reçues correspondantes, considérant que l'amortissement de ces opérations débutera à l'achèvement de celles-ci, tant en dépenses qu'en recettes.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité ces durées d'amortissement.

6. Mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats et adaptation du régime indemnitaire du Parc.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats, pour le corps des attachés territoriaux, en lieu et place des anciennes primes applicables. La prime de Fonction et de Résultats, créée par le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008, se compose de deux parts cumulables entre elles :

- Une part tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées, versées mensuellement,
- Une part tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir versée mensuellement et/ou annuellement. Il est proposé au Comité de décider que la fraction de la part variable versée au mois de décembre ne peut excéder 1.900 € brut.

Par ailleurs, par souci de clarté, il est prévu que :

- l'ensemble des primes attribuées aux agents du Parc soient regroupées sous l'appellation « Régime indemnitaire ». Cette prime regroupera l'ensemble des primes éligibles pour chaque grade, dans la limite du coefficient maximal applicable à chaque catégorie de prime,

- dans la limite du montant annuel maximal applicable pour chaque type de prime, les agents du Parc justifiant d'une année d'ancienneté bénéficieront d'une fraction de régime indemnitaire équivalente à 158,33 € par mois, soit 1900 € brut maximum, versé en une fois, au mois de décembre, sous la dénomination de « prime de fin d'année ».

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'instauration de cette nouvelle prime et les modifications du régime indemnitaire du Parc.

7. Convention « Ville-porte » avec la ville de Dourdan.

La ville de Dourdan a sollicité la possibilité d'obtenir l'appellation « Ville-Porte » du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Les services de la ville et du Parc ont préparé une convention de partenariat à cette fin, pour poser les bases de la collaboration entre les deux collectivités.

Il est donc demandé au Comité syndical d'approuver le projet de partenariat « Ville-Porte » entre la Parc et la commune de Dourdan.

Après avoir écouté les explications de Ms Yves VANDEWALLE, Guy POUPART et du Maire-adjoint de Dourdan, M. Eric CHARRON, le Comité syndical approuve à l'unanimité ce partenariat avec la Ville de Dourdan.